



FLASH INFO

CSE

cgtcpamloire@orange.fr

Voici un retour rapide des principales informations issues du CSE du mercredi 18 janvier 2023 et aux questions / demandes de la CGT en attendant la rédaction du procès- verbal :

✓ INFOS DIRECTION

- Chèque déjeuner : pas de changement de la valeur du ticket, mais la part salarié va diminuer de 10 cts par ticket à compter du 01.02.2023. C'est la part employeur qui va augmenter de 10 cts.
- Signature de l'accord Egalité Femme/Homme. Avis favorable du COMEX.
- Prochainement des négociations auront lieu sur la mobilité durable (mode de transport doux).
- Une procédure de licenciement est en cours.
- Service MAS : les 4 salariés concernés ont accepté la proposition de redéploiement qui leur a été faite.

✓ BUREAU DU CSE

- Budget prévisionnel 2023 : forte diminution de la dotation d'environ 50 000 €, ce qui va entraîner une diminution des œuvres sociales.
- Compte rendu de bureau du CSE : en ligne sur le site du CSE.
- Compte rendu de la commission sport, culture et loisirs : en ligne sur le site du CSE.

✓ SITUATION DES SERVICES

- Amélioration du taux de décroché à la PFS, autour de 80 %. Cela est dû à une baisse des appels, une amélioration des délais des IJ. La direction souligne les efforts des TC.
- C2S/BEN/Frais de santé : activité maîtrisée.
- Nette amélioration des délais de traitement des IJ maladie/paternité/maternité. Cela est dû à l'aide de la Task Force, une baisse des arrivées et une prise en charge des dossiers complexes par les techniciens confirmés. La Direction souligne les efforts des agents du service.
- IJ AT/ MP : la réforme du nouveau CERFA des arrêts de travail AT met en difficulté le service.

✓ DUER et Consultation sur la politique sociale de l'entreprise (3^{ème} volet)

La CGT rend l'avis suivant : Avis positif avec les réserves suivantes :

- Que les produits CMR répertoriés au CSD soient effectivement évités ou remplacés, avec un point régulier sur le sujet en commission SSCT
- Que l'outil DECLI soit complètement opérationnel au printemps avec un point sur ce sujet en CSE au même moment.
- Que l'organisation du travail soit adaptée en période de grand froid dans le cadre des restrictions thermiques avec une évaluation sur ce sujet en CSE et CSSCT à la sortie de l'hiver
- Que les actions définies dans les 4 axes de prévention du diagnostic RPS soient mises en œuvre et que les actions issues des réflexions internes y soient effectivement intégrées, avec un point régulier sur ce sujet en CSSCT

✓ Projet de plan d'action Transition énergétique 2023

Vous avez eu froid... c'était pour la bonne cause ! 😊

La CPAM a fait des économies d'énergie en décembre (mois plutôt doux) : -25 % de consommation d'électricité et -30 % de consommation de gaz sur les sites des Vitalis et Roanne.

Mais il faut continuer.... Un projet de plan d'action basé sur 3 axes : technique/informatique, RH/QVT et communication/événementiel (rénovation des locaux, télétravail occasionnel le vendredi des vacances scolaires, Flex office, utilisation des véhicules, suppression des bouilloires...)

✓ Projet d'expérimentation d'une nouvelle organisation de l'accueil de Vitalis

Continuité de la mise en place de la lettre réseau de 2014 sur les accueils... Suite !

Il semblerait que l'on arrive enfin à se préoccuper des assurés et des agents !

Cette expérimentation aura lieu sur Vitalis pendant 6 mois. Ouverture le matin de 8 h 15 à 12 h pour tous et l'après-midi de 13 h à 16 h 30 pour les aguerris du numérique et la réception en box de ceux qui avaient pris un RDV.

La CGT rendra son avis ultérieurement.

✓ Question posées par la CGT

- **Calendrier de paies 2023** : va être mis en ligne sur l'intranet.
- **Accueil** : Le poste 50/50 Codémat/accueil St-Chamond, pour lequel un agent n'a pas souhaité prolonger, fera-t-il l'objet d'un nouvel appel à candidature ?
Pas de décision pour l'instant, une étude va être faite, notamment auprès des TC de plus de 5 ans sur la PFS.
- **Télétravail** : Y a-t-il eu des refus de télétravail sur les journées des 23 et 30 décembre ? Si oui pour quels motifs ?
Aucun refus de télétravail, mais il a été tenu compte des nécessités de service notamment pour assurer le travail non dématérialisé.
- **Télétravail** : Quand une formation peut être suivie à distance, est-il obligatoire que l'agent revienne sur site ? La Direction pourrait-elle rappeler la règle de retour sur site ?
Il n'y a pas de règle. Pas d'obligation de revenir sur site pour une formation à distance. Concertation avec le manager. Il est rappelé qu'une journée de formation à distance est assimilée à de la présence sur site.
- **Formations** : Les élus CGT ont attiré votre attention sur les formations Syfadis pour lesquelles les agents reçoivent des attestations alors qu'ils n'ont pas suivi la formation. Or, concernant les formations "proche aidant" et "handicap" tous les agents ont reçu une attestation alors qu'ils ne les ont pas suivies.
Bug informatique de la plateforme Syfadis, mais aucun impact sur le budget (puisque c'est gratuit) et le compte formation. La formation n'est pas comptabilisée pour l'agent.
- **Déclaration accidents bénins** : Existe-t-il un registre de déclarations d'accidents bénins sur tous les sites ? Si non, quelle est la procédure à suivre pour les agents des sites extérieurs ? Où peut-on trouver le registre sur Vitalis ?
Il existe un registre pour chacun des sites à la cellule QVT. Il faut faire remonter l'incident à son manager, ou à la cellule QVT ou service RH. Mode opération sur l'intranet.
- **12.2. Accueils** : Ne serait-il pas possible d'installer des caméras dans les accueils où il n'y a pas d'agents de sécurité ?
Techniquement très compliqué et coûteux d'installer des caméras sur les sites extérieurs ; voir pour installer des leurres... Il est également onéreux de positionner des gardes... une réflexion va être lancée par la Direction.
Espérons que rien de grave n'arrive !

- **12.3. Parking à vélos : Nous avons eu connaissance de vol de vélos dans le parking à vélos ; ne serait-il pas opportun de renforcer la sécurisation de ce parking ? (Question CGT)**
2 propositions pour sécuriser le local à vélo : soit mettre un toit sur le local, soit mettre une caméra !
- **12.4. Ménage à Vitalis : un nouveau prestataire a-t-il été choisi ? Quels types de prestations sont prévus ?**
Fin du contrat au 30.04.2023. Le contrat sera revu lorsque le nouveau prestataire sera choisi. Une distinction sera faite entre le ménage des locaux administratifs et médicaux.

Vous pouvez nous faire part de vos questions et/ou interrogations sur la boîte
cgtcpamloire@orange.fr

Nous restons à votre écoute dans cette période difficile.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.